

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du  
12/01/2009

Date de convocation :  
25 janvier 2011

Séance du 31 janvier 2011 à 18 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du  
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par  
le règlement, sous la présidence de Monsieur François  
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays  
du Grésivaudan.

Objet : Transfert  
de compétence  
« zone de Pré  
Brun » (commune  
de Pontcharra) –  
Reprise des  
emprunts

Présents : C. ANGLADE, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, P.  
BOISSELIER, D. BOSA, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D.  
CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G.  
COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, G.  
FASTIER, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.  
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-  
MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-  
POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI,  
P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELEN, P.  
VOLPI.

Présents : 45  
Pouvoirs : 4  
Votants : 49  
Vote pour : 49  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Excusés : A. ANDREYON, P. BAUDAIN, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à G.  
COHARD), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à M. COHARD), JM.  
BOUCLANS, JP DURAND, A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P.  
LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F. BROTTE), P.  
LEVASSEUR (pouvoir à G. GIRAUD), W. MINGUELY, J. MOUSIN, S.  
VAUSSENAT.

Madame Jeanine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la zone de Pré Brun située à  
Pontcharra a été déclarée d'intérêt communautaire à compter du  
1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il expose que ce transfert se traduit par une acquisition pleine et  
entière du foncier, accompagnée d'une reprise de la dette  
contractée par le syndicat intercommunal de développement du  
Haut Grésivaudan restant à courir au 1<sup>er</sup> janvier 2010 dont le détail  
suit :

Etablissements bancaires	Numéros de contrats	Montants initiaux	Capitaux restant dus au 01/01/10	Termes
Caisse d'Epargne	1480010	457 400 €	325 895,44 €	25/07/2021
DEXIA Crédit local	MON270492EUR	400 000 €	400 000,00 €	01/12/2024
DEXIA Crédit local	MON270491EUR	200 000 €	123 333,41 €	01/01/2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à  
l'unanimité des membres présents valide le transfert de la  
dette relative à la zone de Pré Brun opéré entre le syndicat et  
la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan et  
autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et  
documents administratifs relatifs à ce dossier.

Transmis le : 18/02/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-200018166-20110131-3-DE

